

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer des activités contribuant au mieux-être des personnes qui s'étendent de l'assistance à la vie quotidienne jusqu'aux prestations de bien-être dans le domaine des loisirs.

Travailler en lien avec les différents acteurs et réseaux présents sur le territoire.

Développer des projets au sein du service des territoires et des personnes.

Préparer les élèves à l'obtention d'un BAC PROFESSIONNEL, de niveau 4, dans le secteur du service aux personnes et du développement local en milieu rural.

> Conditions d'admission :

Pour les candidats issus d'une classe de 3^{ème}, titulaire d'un CAP ou qui ont un niveau CAP.

> Procédure d'admission :

Pour les élèves scolarisés dans l'académie d'AMIENS (02, 60 et 80) :

Saisie des vœux par l'établissement d'origine via AFFELNET, information de l'affectation par l'établissement d'origine dès le mois de juin.

Pour les élèves scolarisés dans une autre académie :

Faire une demande de dossier de pré-inscription auprès de notre établissement.

Réponse faite aux familles dès le mois de juin.

> Organisation de la scolarité :

La seconde est une classe d'entrée dans la voie de la formation pour l'obtention d'un BAC PROFESSIONNEL après avoir suivi un cursus de 3 années (*seconde, première, terminale*). La formation est organisée en modules d'enseignement (*général, professionnel et spécifique*).

Elle comprend :

4 à 6 semaines de stage en milieu professionnel

+ **1 semaine** de stage collectif + **1 semaine** de travaux pratiques.

Le BEPA Services aux personnes sera délivré au cours des 2 premières années sous forme de 3 épreuves (*enseignement général, oral basé sur un dossier, épreuve professionnelle*).

> Poursuite d'études :

Baccalauréat professionnel « **Services aux personnes et aux territoires** ».

> Débouchés après complétude du cursus sur 3 ans :

- Aide-soignant.
- Auxiliaire de puériculture.
- Auxiliaire de Vie Sociale (A.V.S.).
- Aide Médico-Psychologique (A.M.P.).
- Moniteur éducateur.
- Educateurs.
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.).
- Possibilités de s'orienter vers une spécialisation vers les secteurs : animation, jeunesse et sport, sanitaire et sociale.



Débouchés :

- Employé de collectivités locales.
- Employé de structures d'accueil (*enfants, personnes âgées dépendantes*).
- Employé de structures d'accueil de loisirs en milieu rural.
- Assistant à la vie quotidienne des personnes âgées dépendantes ou handicapées.
- Agents des services hospitaliers.

> Employeurs :

- Particuliers.
- Collectivités territoriales.
- Organismes para-publics.
- Associations.
- Structures privées.

LES ATOUTS DE LA FILIÈRE :

Le secteur du service aux personnes est un secteur très diversifié qui contribue au mieux être des personnes sur leurs lieux de vie, d'accueil, de travail ou leurs lieux de loisirs.

Les activités s'adressent aussi bien à des publics dits fragiles (*petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes*) qu'à des publics « non fragiles » qui souhaitent bénéficier de prestations de confort et de loisirs. L'évolution démographique, les nouveaux modes de vie, l'accueil de nouveaux publics en milieu rural en attente des mêmes services qu'en zones urbaines génèrent de nombreux services porteurs d'emplois de proximité.

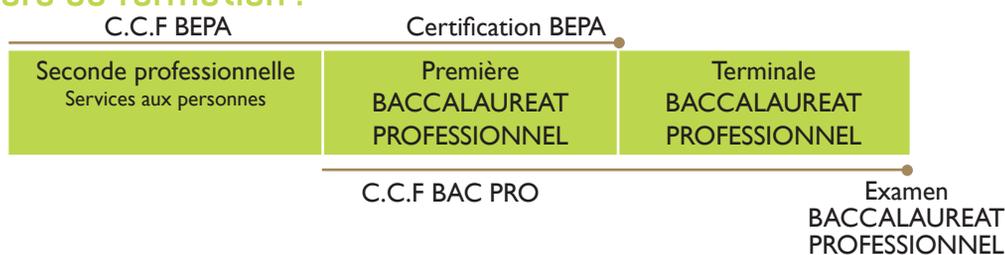
La formation du BAC PROFESSIONNEL « Services aux Personnes et aux territoires » vise à offrir une polyvalence des compétences.

Le BEPA « Services aux Personnes » et le BAC PROFESSIONNEL « Services aux personnes et aux territoires » bénéficient de dispenses d'épreuves, d'allègements de formation, ou de dispenses d'épreuves pour certains concours ou formations.

Un partenariat important au niveau local :

- Centre hospitalier, hôpitaux locaux
- Maisons de retraite, EHPAD, MARPA, foyer logement
- Crèches, structures multi-accueil, écoles ...
- Foyer d'hébergement, IME
- ADMR (*Association à Domicile en Milieu Rural*), services d'aide à domicile
- Associations, mairies, communautés de communes
- Lieux de loisirs ...

> Parcours de formation :



> Architecture modulaire de la classe de seconde professionnelle :

Modules d'enseignement général :

- Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde 150 H
- Langue et culture étrangère 60 H
- Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi 75 H
- Culture scientifique et technologique 120 H

Modules d'enseignement professionnel :

- Les besoins de la personne 75 H
- Les structures et les organisations des services aux personnes 75 H
- Assurer le confort des personnes 165 H

Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement (E.I.E.) :

- EIE 120 H
- Mise à niveau des élèves 30 H

Stages :

- **4 à 6 semaines de stage** en milieu professionnel
- **1 semaine** de stage collectif (éducation au développement durable/santé) 30 H
- **1 semaine** pour la réalisation de travaux pratiques renforcés 30 H